



Commune de Berloz Dossier n° : 2289

URBANISME

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Le collège communal fait savoir qu'en vertu du Code du Développement Territorial - il est saisi ~~que le fonctionnaire délégué est saisi que le Gouvernement est saisi~~ d'une demande de :

Permis d'urbanisme ~~— permis d'urbanisme de constructions groupées — permis d'urbanisation — modification d'un permis d'urbanisation — certificat d'urbanisme n°2.~~

Le demandeur est Monsieur Goffin Nicolas demeurant Chemin des Hêtres 1 à 4257 BERLOZ - dont les bureaux se trouvent à:

Le terrain concerné est situé Chemin des Hêtres 1 à 4257 Rosoux-Crenwick et est cadastré BERLOZ 2 DIV/ROSOUX-CRENWICK/ section A n° 317M.

Le projet consiste en "Modification de destination d'un bien – création d'un hébergement touristique" et présente les caractéristiques suivantes : dérogation au plan de secteur.

Le dossier peut être consulté durant la période d'enquête à l'adresse suivante : rue Antoine Dodion 10 à Berloz,

- les jours ouvrables du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h ;

- les mardis 6, 13 et 20 décembre 2022 jusqu'à 20 heures.

Pour les consultations jusqu'à 20 heures, rendez-vous doit être pris au plus tard 24 heures à l'avance auprès de Mme Fauchet au 019/33.99.86.

L'enquête publique est ouverte le 6 décembre 2022 et clôturée le 20 décembre 2022.

Les réclamations et observations écrites sont à adresser au collège communal,

- par courrier ordinaire à l'adresse suivante : Maison communale, rue Antoine Dodion, 10 à 4257 Berloz,

- par télécopie au numéro : 019/33.99.85,

- par courrier électronique à l'adresse suivante : commune@berloz.be,

- remises à l'accueil de la Maison communale (même adresse).

L'enveloppe, la télécopie ou le courrier électronique portera la mention : enquête publique 2289.

Les réclamations et observations orales peuvent être formulées pendant la même période sur rendez-vous auprès de Mme Fauchet ou lors de la séance de clôture de l'enquête.

La séance de clôture de l'enquête publique aura lieu à la Maison communale (même adresse), le **20 décembre 2022**, de 16h à 16h30.

Le conseiller en aménagement du territoire et en urbanisme chargé de donner des explications sur le projet est Mme Fauchet dont le bureau se trouve à la Maison communale (même adresse).